

Compte rendu du conseil municipal

Du 04.02.2011

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le vendredi 04 Février 2011 à 19 heures à la mairie sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Maire.

Etaient présents : Mmes, Sylvie Duleau, Colette Scott ainsi que Ms Laurent Bureau, Emmanuel Corcket, Jean-Louis marais, Jacques Puech, Bernard Reynaud, Boris Hunter, Bruno Martin et Louis François Schaeffer.

Procurations : Mme Majesté à Mme Duleau

M Schaeffer est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2009

Aucune modification n'a été proposée, le compte rendu du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération modification P.O.S : suite à la délibération du 24/09/2010, pour le terrain Bailly il faut changer le terme « révision partielle » par « modification partielle du POS ». La rectification de la délibération est validée par 12 voix pour.

Prix contrôle ANC : délibération est prise pour la somme de 69 euros:

12 voix pour.

Enfouissement des réseaux sur la D10 : électricité (basse tension) + téléphone et éclairage public pour un coût global communal de 138000,00€

Recettes prévues pour le courant de l'année 2011 si..... vente maison route de Lasserre à l'angle de l'église (entre 90.000 et 100.000 euros) et le terrain Bailly environ 250.000 euros.

Le conseil municipal se pose la question du bienfait de cette dépense d'enfouissement des réseaux, vu que la commune a toujours de fortes annuités et des investissements à prévoir pour sécuriser la traversée du village (environ 12000,00€) et la remise en état de certaines routes communales (45000.00€). La remise en état du forage de Lasserre est également une urgence, d'autant plus que le Conseil Général a accordé une subvention de 24000,00€ (soit 50% de la somme envisagée).

Après un débat sur le sujet la proposition est mise au vote :

Favorable : 2 voix. (Mrs Reynaud et Schaeffer)

Contre : 9 voix.

Abstention : 1 voix. (Mr le Maire).

Délibération est prise à la majorité pour reporter l'enfouissement des réseaux.

Mr le Maire signale que la partie brûlée du Foyer Rural va être refaite: après rudes négociations avec l'assurance, 8000,00€ seront accordés (contre 2000,00€ proposé par l'expert)

Emplacements réservés : l'emplacement réservé du POS n° 14 concerne les familles Trillat et Sintés qui désirent vendre tout ou partie de leur terrain. Ces emplacements étaient réservés pour le cheminement piéton et pour le passage des eaux assainies. Mr Corket fait remarquer qu'il n'y a plus lieu de prendre une réserve sur ces terrains si la commune décide d'un aménagement sur la D10.

Après discussions sur l'acquisition de ces parcelles par la commune Mr le maire demande si le vote de cette acquisition doit se faire ce soir :

Pour que le sujet soit reporté au prochain conseil : 2 voix pour (Mrs Marais et Martin)

Pour que la délibération soit prise ce soir : 10 voix pour.

Délibération pour l'acquisition de ces 2 parcelles :

Pour : 0

Contre : 8 voix

Abstention : 4 voix (Mrs Martin, Marais, Corcket et Bureau)

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité pour lever ces emplacements réservés.

Point sur L'île Raymond : Mr le Maire a protesté auprès de Mme Scott sur le manque de communication entre la CDC, les responsables du comité de pilotage et la Mairie ainsi que les personnes qui sont parties prenante au niveau de ce comité. Mr Puech fait remarquer qu'il a toujours déploré le manque de retour CDC / Mairie sur des sujets principaux.

Mme Scott fait remarquer à Mr le Maire qu'elle n'apprécie pas ces remarques et précise que les décisions qui ont été prises, l'ont été après un travail de certains responsables de la commission. Certaines décisions ne pouvaient attendre la réunion du comité de pilotage. Elle précise que toute personne intéressée par le déroulement de travaux effectués par la CDC, ont les portes grandes ouvertes au bureau de celle-ci. Elle fait une demande pour que tous les élus communautaires de Paillet fassent un compte rendu de leur commission au conseil municipal et déplore que dans certaines commissions, elle soit la seule à représenter la commune de Paillet.

Mr le Maire fait savoir à Mme Scott que les personnes de ce comité de pilotage pourraient être avisées par e-mail sur des décisions qui doivent être prises hors réunion de la commission.

Mr Corket nous fait savoir que le cabinet d'études va proposer un plan de gestion. Des personnes qualifiées pourront intervenir dans ce comité de pilotage. Il nous rappelle que l'exploitation se fera sur 30 ha en ce qui concerne l'élevage de moutons de race rustique(black-face),encadrés par des chiens « patou », et 7 à 8 ha pour l'enrichissement naturel de la faune et de la flore à long terme. La clôture des enclos a été validée par la CDC et un cheminement central sera préservé. Le bâtiment à l'entrée de la propriété a été mis en sécurité par les employés de la CDC, il sera réaménagé par les chantiers Concordia et réutilisé après consultation de la commission.

Un panneau informatif sera installé à l'entrée de l'île.

Point sur la révision du P.P.R.I :

Après la réunion qui s'est déroulée le 11 Janvier à la Mairie de Cadillac, les responsables du cabinet d'étude, ont été reçus à la Mairie en présence de Mrs le Maire, Puech, Corcket et Schaeffer. Mr le Maire rend compte des relevés topographiques effectués par un géomètre pour la commune, au niveau de la cour des écoles derrière la Mairie, le long de la halle de sport et le bâtiment de la poste vers la rue Guiraude. Après la lecture de ces relevés, les responsables nous signalent qu'au niveau de l'école il n'y a aucune possibilité de construire une nouvelle classe, la zone étant répertoriée en zone rouge. En effet, le niveau de ce relevé est inférieur à la cote des risques d'inondation centennale. Pour le deuxième point, la cote du relevé étant légèrement supérieure à celle requise pour pouvoir passer en zone bleu, une proposition de déplacement de la ligne rouge sera envoyée en Mairie pour confirmation.

Cette ligne actuellement rouge pourrait être déplacée le long du mur de séparation avec la D10 et prendre le bâtiment Escande dans presque toute sa totalité sauf la partie côté rue Guiraude. Cette possibilité nous donne un espoir de voir à plus ou moins long terme le déplacement des douches et la création d'un club-house au niveau de la Halle de sport. Cela libérerait le bâtiment Escande pour la poursuite de son aménagement et éventuellement y créer une salle de classe (cela limiterait les traversées des enfants installés dans la classe derrière le Foyer Rural).

En ce qui concerne la zone rouge les constructions de maison resteront toujours interdites, mais en ce qui concerne les bâtiments agricoles ou les garages, la réglementation pourrait évoluer.

Retour réunion de sécurité : suite à la réunion de la commission de sécurité du 19 janvier, Mr le Maire rappelle que le souhait des parents d'élèves de voir la construction d'une classe coté mairie est toujours d'actualité. A moyen terme, le principe est de sécuriser le centre bourg par la création d'un passage surélevé ou tout autre aménagement pouvant réduire la vitesse dans la traversée du village.

A court terme, il faut sécuriser la traversée des piétons au niveau du feu par un système de blocage des 4 feux au rouge sur un temps de 30 secondes. La peinture sol au niveau de ce passage sera refaite ainsi que les autres passages piétons. L'élargissement du passage devant la pharmacie va être effectué pour une meilleure circulation des piétons. Deux buses seront positionnées coté parking de la pharmacie en haut du passage donnant accès au feu pour une meilleure approche de celui-ci. Le cheminement des enfants des écoles et de la garderie devra, à partir de la réalisation des travaux, être respectée par leurs responsables. Le cheminement vers la cantine, ou le terrain de jeux et la halle de sport sera sécurisé par l'aménagement de barrières, rue Guiraude, coté maison de Mr Miramont.

Prix concession cimetièrè :

Mr le Maire nous rappelle que le dernier tarif sur l'acquisition d'une concession date de 1999 et propose de débattre sur une nouvelle tarification.

Le prix d'une concession pour création est à ce jour de 53,36 euros le M2 et de 15,24 euros le M2 pour une reprise de concession. Mr le Maire demande si nous pourrions rééquilibrer les prix suite à une reprise de concession. La somme de celle-ci est la moitié du prix demandé à la commune, par l'entreprise pour nettoyage et transfert des ossements dans l'ossuaire communal.

Après discussion, la décision d'appliquer une nouvelle tarification est prise pour les deux cas présentés.

1° augmentation des tarifs à 55 euros le M2 dans les deux cas de figure.

2° Mr Martin propose la somme de 40 euros le M2 dans les deux cas de figure.

VOTE : 8 voix pour 55 euros le M2

1 voix pour 40 euros le m2

2 abstentions Mme Scott et Mr Hunter

1 voix pour ne pas changer les tarifs Mr Marais.

Il est rappelé que pour l'acquisition d'une reprise de concession, le nettoyage de celle-ci est à la charge de la commune.

Le dépositaire a également un coût de 7,63€ par mois et limité à un an. Proposition est faite de rendre gratuit ce service dans un temps limité:

pendant 1 an: 9 voix pour

pendant 2 ans: 2 voix (Mme Scott et Mr Martin)

1 abstention (Mr Hunter)

Mr Hunter propose de ne pas changer le tarif et les conditions d'utilisation du dépositaire (7,63€ par mois pendant un an maximum).

Décision est prise à la majorité des membres présents, de n'avoir qu'un seul tarif à 55€ et de rendre gratuit le dépositaire pendant un an.

Redevance Incitative :

Le 8 Mars une réunion publique avec le SEMOCTOM nous donnera le résultat de l'expérimentation de la présentation des bacs des ordures ménagères avec facturation à blanc et comparatif entre la RI et la TEOM.

Mme Scott s'interroge sur cette estimation et se pose la question sur le choix entre redevance incitative et taxe incitative sachant qu'il y aura un transfert de charge entre les familles plus ou moins important. La charge se déplaçant sur ces familles qui, souvent se trouvent avec des fins de mois difficiles.

Atelier Municipal :

Mr Schaeffer fait un récapitulatif sur les travaux effectués.

Sont terminés : nettoyage désinfection et en capsulage, couverture zinguerie, pose du rideau métallique. En cours pour le mois de Février et Mars vitrerie et peinture extérieure, électricité, plomberie.

Si tout se passe bien l'aménagement pourrait se faire début Avril avec réintégration du bâtiment par nos employés communaux.

Un bilan sur le remboursement des assurances et sur les dépenses est présenté :

Remboursement assurance tracteur : 22.925 euros TTC

Achat tracteur Terravi 29.541.20 euros

Part communale 6.616.20 euros.

Remboursement assurance bâtiment :

Premier versement 68.291 euros

Acompte : entreprise Larret 10.844.01 euros

Acompte ; nettoyage et décontamination 6.478 euros

Destrian : gros matériel 6.400.10 euros

Pour un total de 23.722.11 euros

Il reste la somme de 44.568.89 euros à valoir pour le reste des règlements. De cette somme, il faut retirer les 6.616.20 euros du tracteur sachant que la somme touchée par l'assurance rentre dans le budget global communal.

Un point plus détaillé sera effectué par la commission du budget lors de l'élaboration du budget 2011.

Questions diverses :

Compte rendu de la réunion publique sur le SPANC avec la SAUR : Mr le Maire explique qu'après un début assez tendu de la part de certains habitants ne comprenant pas pourquoi ils devaient s'acquitter d'une somme de 69 euros pour la visite de l'agent de la SAUR, la tension est retombée. Les agents de la Saur, après des explications détaillées et presque au cas par cas, ont argumenté sur le bien fondé de ce SPANC. L'agent qui interviendra chez les particuliers donnera des conseils pour d'éventuelles modifications du système d'assainissement individuel existant.

Mr Corcket fait le point suite à la réunion de la commission environnement:

La pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Halle de Sport: pour le moment les projets au niveau national sont gelés par l'Etat pour au moins 3 à 4 mois.

Le bio à la cantine: environ 20 pour cent des aliments proposés. Il y a des problèmes d'approvisionnement. On s'oriente plus vers des approvisionnements locaux (œufs, légumes, poisson...) .A suivre....Une nouvelle réunion avec les cantinières, les parents d'élèves et les élus est à prévoir. La cantine de Paillet a aidé celle de Loupiac à se « lancer » en régie: la commune de Lestiac s'y intéresse aussi et souhaiterait rencontrer nos cantinières.

Mr le Maire rappelle que les deux employées de la cantine ont été félicitées par Mr le Maire de Loupiac lors de la présentation de ses vœux.

Espaces verts:

Pour reverdir la commune, Mr Corcket propose de solliciter la population en concertation avec les élus et les employés communaux pour faire des pépinières de jeunes plants pour pouvoir les replanter le moment venu.

Mr Puech rend compte de la commission « vie associative » de la CDC: cette commission décide des aides apportées aux associations. Le comité des fêtes de Paillet et l' Avenir Pailleton avaient déposé un dossier. Seule une aide de 2000€ a été accordée à l' Avenir Pailleton pour le tournoi de fin de saison.

Rapport commission voirie de la CDC présenté par Mr Martin :

Les routes prioritaires pour 2011, ont été définies. Pour la commune de Paillet, Chemin des Acacias, Route des Trois Cornes et route du Bord de L'eau. Le chemin des Acacias sera présenté pour un éventuel regoudronnage et une consolidation d'une partie des fossés. En ce qui concerne la route des Trois Cornes, la solution serait d'interdire le passage des gros camions de plus de 7,5 T qui montent au Château de st Catherine. Pour la route du Bord de L'eau il faut trouver une entente avec Mr Berdos pour l'écoulement des eaux de pluie qui stagnent devant chez lui.

Fin de séance 22h30